



SwissLife



## Compte d'exploitation 2014

Prévoyance professionnelle  
Swiss Life Suisse

# Editorial



*Chère lectrice, cher lecteur*

En 2014, Swiss Life a une nouvelle fois fait la preuve éclatante de sa stabilité financière, de sa performance et de sa compétitivité. Dans un environnement durablement marqué par des intérêts et des revenus de placements bas, Swiss Life a réussi – au travers de sa stratégie de placement axée sur la sécurité et l'équilibre – à verser une bonne rémunération globale des avoirs de vieillesse à ses assurés. De même, elle a vu ses recettes de primes croître de manière respectable et a augmenté à nouveau les provisions techniques, garantissant ainsi continuité et stabilité à long terme.

La demande en solutions d'assurance complète se maintient à un niveau élevé. Ainsi, les recettes de primes globales ont enregistré une hausse de 11%. Les primes d'épargne se sont quant à elles élevées à 7,3 milliards de francs, soit 12% de plus que les recettes de 2013. Comme l'année dernière déjà, le volume des résiliations de contrats s'est établi à un très faible niveau.

Au cours de l'année écoulée, les prestations d'assurance versées se sont élevées à 5,7 milliards de francs et sont restées stables par rapport aux années précédentes.

En 2014, grâce à la mise en œuvre systématique des mesures visant à augmenter l'efficacité, les frais de gestion ont encore pu être baissés de 6,5%, passant de 492 à 460 francs par assuré actif.

Les rendements nets constatés sur les valeurs comptables se sont hissés à 3,51%. Ce résultat, excellent dans le contexte actuel, a pu être atteint grâce à une politique de placement ciblée et axée sur la sécurité.

Comme cela avait déjà été le cas les années précédentes, des provisions techniques supplémentaires d'un montant de 783 millions de francs ont pu être constituées en 2014, lesquelles sont encore venues renforcer durablement la stabilité financière et le financement à long terme des promesses de prestations.

La quote-part de distribution pour les affaires soumises à la quote-part minimum a atteint 92,6% en 2014, soit plus que les 90% exigés par la loi. De plus, le résultat a permis de verser un montant total de 265 millions de francs au bénéfice du fonds d'excédents (contre 317 millions de francs en 2013). En fin d'année, le fonds d'excédents se situe au niveau des exercices précédents. Les assurés peuvent ainsi bénéficier, à l'avenir encore, d'excédents élevés.

La réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 est un projet d'une importance capitale pour la stabilité du système des trois piliers. Elle suit une approche globale accordant une place centrale aux intérêts des assurés et visant la garantie du niveau des prestations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier. Swiss Life soutient une réforme complète et des paramètres de prestations réalisables à long terme. Face au contexte de taux d'intérêt actuel et à l'allongement continu de l'espérance de vie, l'ajustement du taux de conversion dans le régime obligatoire s'avère indispensable.

La croissance réalisée, le faible volume de résiliations de contrats, les nouvelles améliorations en matière de frais de gestion et la stabilité du résultat des placements attestent que Swiss Life est sur la bonne voie avec son offre et ses garanties. Prestataire complet, elle propose à ses clients des produits et services qui répondent à leurs besoins. Les solutions d'assurance complète notamment sont un élément central de l'offre de Swiss Life. Grâce aux mesures appliquées avec constance et rigueur ces dernières années, Swiss Life reste à même de satisfaire les attentes des clients en matière de garantie et de sécurité, même dans le contexte actuel.

*Hans-Jakob Stabel*  
*Responsable Clientèle Entreprises*  
*Membre du comité de direction*

# Aperçu du compte d'exploitation de l'assurance collective Suisse

<b>Produits</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Recettes de primes</b>	<b>8 196</b>	<b>7 374</b>
Primes d'épargne	7 304	6 505
Primes de risque	683	666
Primes pour frais de gestion	209	203
<b>Produits des placements nets</b>	<b>2 074</b>	<b>1 999</b>
Produits directs des placements	2 047	2 005
Résultat des aliénations	157	187
Résultat monétaire	1	-222
Solde des réévaluations et amortissements	0	135
Charges d'intérêts	-3	0
Frais de gestion de la fortune	-128	-106
<b>Autres produits</b>	<b>24</b>	<b>31</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<i>Total des produits</i>	<i>10 293</i>	<i>9 403</i>
<b>Charges</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Prestations d'assurance brutes</b>	<b>5 671</b>	<b>5 553</b>
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 052	2 113
Prestations de libre passage	2 923	2 793
Valeurs de rachat	662	613
Charges de traitement des prestations	34	34
<b>Variation brute des provisions techniques</b>	<b>3 907</b>	<b>3 086</b>
Avoir de vieillesse	2 371	1 991
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	414	869
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-27	-64
Réserve mathématique Polices de libre passage	261	138
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	-11	14
Autres provisions techniques	899	138
<b>Frais d'acquisition et de gestion, bruts</b>	<b>211</b>	<b>215</b>
<b>Autres charges</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
<b>Part d'excédent attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>265</b>	<b>317</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>205</b>	<b>197</b>
<i>Total des charges</i>	<i>10 293</i>	<i>9 403</i>

Toutes les données sont en millions de francs

# Composition de la prime d'épargne

<b>Composition de la prime d'épargne</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Cotisations visant à alimenter les avoirs de vieillesse	2 254	2 127
Avoirs de vieillesse apportés (entrées, nouvelles affiliations)	4 171	3 709
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	71	40
Apports pour rentes d'invalidité reprises	26	16
Apports pour polices de libre passage	782	613
<b>Total des primes d'épargne</b>	<b>7 304</b>	<b>6 505</b>

Toutes les données sont en millions de francs

## Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle

suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

## Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante des gains

sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

<b>Processus</b>	<b>Recettes</b>	<b>Prestations attribuées</b>
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

# Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum doivent être

utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>2 477</b>	<b>2 387</b>
Processus d'épargne	1 746	1 681
Processus de risque	536	517
Processus de frais	195	189
<b>Somme des dépenses</b>	<b>1 463</b>	<b>1 146</b>
Processus d'épargne	933	610
Processus de risque	324	329
Processus de frais	206	207
<i>Résultat brut</i>	<i>1 014</i>	<i>1 241</i>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>692</b>	<b>846</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	413	604
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	279	170
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	15	70
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	2	1
Fluctuation de la sinistralité	-17	1
Modification et assainissement des tarifs	0	0
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>139</b>	<b>214</b>
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>183</i>	<i>181</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>92,6%</i>	<i>92,4%</i>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2014, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 294 millions de francs au total en faveur

des assurés. Avec une quote-part de distribution de 92,6%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

# Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats

avec leur propre compte de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2014	2013
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>489</b>	<b>481</b>
Processus d'épargne	328	318
Processus de risque	147	149
Processus de frais	14	14
<b>Somme des dépenses</b>	<b>250</b>	<b>255</b>
Processus d'épargne	177	163
Processus de risque	58	76
Processus de frais	15	16
<i>Résultat brut</i>	<i>239</i>	<i>226</i>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>91</b>	<b>107</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	67	63
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	35	34
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	2	5
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	0	1
Fluctuation de la sinistralité	-13	4
Modification et assainissement des tarifs	0	0
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>126</b>	<b>103</b>
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>22</i>	<i>16</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>95,5 %</i>	<i>96,6 %</i>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2014, Swiss Life a employé au total 467 millions de francs issus des affaires non soumises à la quote-part minimum en faveur des assurés.

# Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	2 477	489	2 966
<i>Prestations en faveur des assurés</i>			
Somme des dépenses	1 463	250	1 713
Variation des provisions techniques	692	91	783
Attribution au fonds d'excédents	139	126	265
<i>Résultat d'exploitation</i>	183	22	205
<i>Quote-part de distribution</i>	92,6%	95,5%	93,1%
<i>Part du produit total</i>	7,4%	4,5%	6,9%

\* SQPM; soumises à la quote-part minimum

\*\*NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

## Provisions techniques

<b>Provisions techniques brutes</b>		<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>
Avoir de vieillesse	33 003	16 965	16 038
Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes	1 581	1 028	553
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	9 840	4 421	5 419
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 101	1 272	829
Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours	2 776	1 284	1 492
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 283		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	810		
Fonds pour la compensation du renchérissement	858		
Parts d'excédents créditées	160		
Autres provisions techniques	2 987		
<i>Total des provisions techniques</i>	<i>57 399</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires. Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires, la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela

permet à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

# Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du

compte d'exploitation. Les excédents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

<b>Etat du fonds d'excédents à la fin 2013</b>	<b>585</b>
Répartition entre les institutions de prévoyance	277
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	265
<i>Etat à la fin 2014</i>	<i>573</i>

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2014 a permis d'attribuer un montant total de 265 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

# Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours à l'évolu-

tion des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

<b>Etat du fonds à la fin 2013</b>	<b>842</b>
Primes de renchérissement encaissées	12
Intérêt tarifaire	4
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	0
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
<i>Etat à la fin 2014</i>	<i>858</i>

Toutes les données sont en millions de francs

# Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	41 277
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	604 148
Nombre d'assurés actifs	438 179
Nombre de bénéficiaires de rentes	76 473
Nombre de polices de libre passage	89 496
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,75%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire avec excédent lié aux intérêts	1,75%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédent lié aux intérêts	2,20%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,84%

## Contexte des placements: données portant sur l'année 2014

Les taux à long terme ont poursuivi leur chute en 2014, atteignant en fin d'année des planchers historiques. Les craintes déflationnistes, attisées au second semestre par la chute du cours du brut, ont été un catalyseur majeur. En outre, les tensions géopolitiques ont entraîné un nouveau mouvement de repli sur les valeurs sûres, de sorte que le rendement de l'emprunt de la Confédération à 10 ans égalait en fin d'année celui d'un emprunt d'Etat japonais, à tout juste 0,3%. Tablant sur un durcissement de la politique monétaire en 2015, les taux américains ont connu une baisse moins prononcée.

Contrairement aux années précédentes, on constate de grandes disparités dans la performance des principaux indices boursiers en 2014. En dépit de la forte croissance économique, l'indice britannique des actions a terminé l'année en baisse de 2,7% tandis que le SMI frôlait les 9% de hausse et le S&P500 se hissait en tête à 12,4%. Tous les indices ont en revanche connu la même correction importante en octobre et en décembre. Les risques géopolitiques, l'insécurité concernant l'avenir de la zone euro et la chute libre du prix du pétrole ont sans cesse réduit la propension

au risque des investisseurs et engendré une hausse de la volatilité au dernier trimestre.

2014 fut l'année de la résurrection pour le dollar US. A l'inverse, la faiblesse de l'euro s'est maintenue. Vers la fin de l'année, l'aversion au risque croissante des investisseurs a contraint la Banque nationale suisse à introduire un taux négatif et à intervenir de nouveau sur le marché des devises afin de soutenir la valeur de l'euro.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Face à la faiblesse persistante des taux, elle a investi dans des obligations d'entreprise de bonne qualité. La forte baisse des taux a été très profitable à l'évaluation des emprunts obligataires. Le portefeuille immobilier a, cette année encore, été étendu. La part d'actions, faible au départ, a été augmentée. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 3,51% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2013: 3,66%). La performance des placements sur les valeurs de marché a atteint quant à elle 11,44% (2013: -2,38%).

# Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

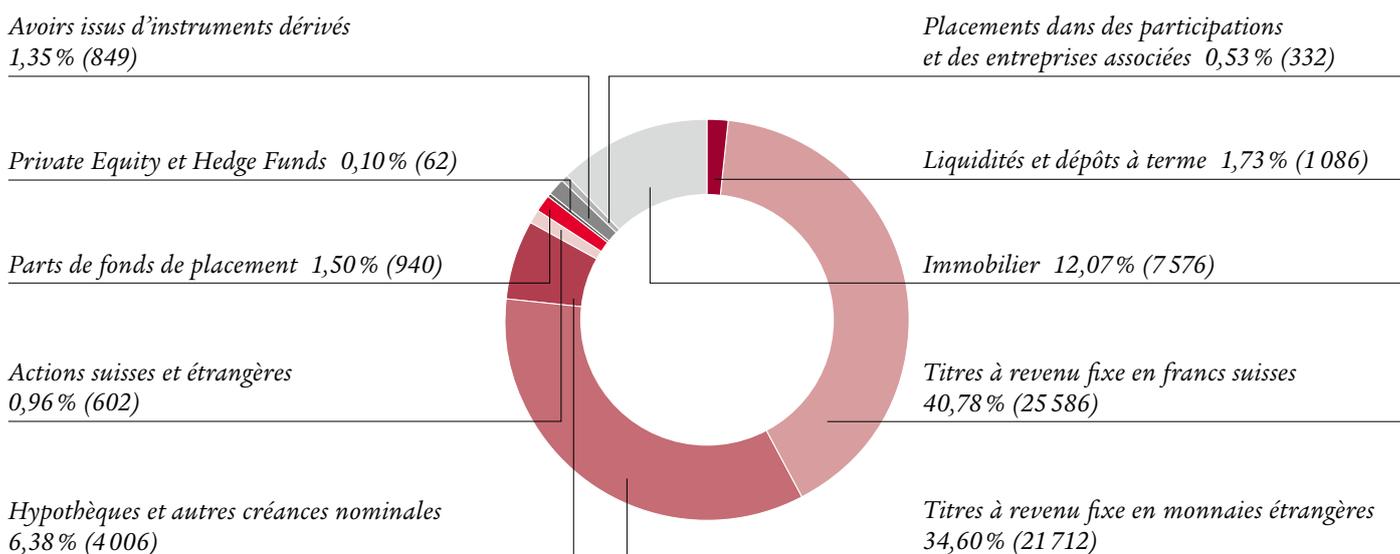
Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de la laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer

que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et son capital propre sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

## Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2014 (en % de la valeur comptable).

Le total s'élève à 62 751 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).



# Placements

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice*	56 655	59 920
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice*	61 521	70 155
<hr/>		
Part des placements collectifs de capitaux**		1,40 %
Part des placements de capitaux non transparents en matière de coûts**		0,54 %

Toutes les données sont en millions de francs

\* Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

\*\* Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

## Réserves de réévaluation

Réserves de réévaluation au début de l'exercice	3 265
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	8 634
Variation des réserves de réévaluation	5 369

## Rendement et performance

	brut	net
Produit des placements	2 202	2 074
Rendement sur les valeurs comptables*	3,73%	3,51%
Performance sur les valeurs de marché**	11,64%	11,44%

Toutes les données sont en millions de francs

\* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

\*\* Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

# Frais de gestion de la fortune

## Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	128
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0,20%

\* en millions de francs

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi

que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple.

# Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	202	460	201	460
Polices de libre passage	6	65	5	54
Autres	3		3	
<i>Total intermédiaire</i>	<i>211</i>		<i>209</i>	
Bénéficiaires de rentes	34*	441		
<i>Total</i>	<i>245</i>			

\* Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées au niveau du processus de risque et d'épargne

La représentation des charges en fonction des centres de frais est constituée comme suit:

		aux courtiers	au Service externe
Frais d'acquisition, dont: commissions aux courtiers et au Service externe	60	36*	24
Charges de traitement des prestations	34		
Charges relatives au marketing et à la publicité	5		
Autres charges relatives à l'administration générale	146		
Charges d'exploitation Partie Réassurance	0		
<i>Total net des charges d'exploitation</i>	<i>245</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

\*commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 211 millions de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a été

en mesure de réduire ses frais de gestion, de 215 millions de francs en 2013 à 211 millions de francs, soit de 1,9%. Swiss Life s'efforce de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.



*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life SA  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale  
8022 Zurich  
[www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)*